

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2509

16 septembre 2015

SOMMAIRE

Accelero Capital Holdings S.à r.l.	120429	Settle Informatique SA	120388
AGP Drum School S.à r.l.	120430	SGBT European Citius Investments S.A.	120388
BCSS SSD Holding S.à r.l.	120415	SIG Sàrl	120388
CCEL Prop Co. B S.à r.l.	120389	Six Participations - C II	120390
CCEL Prop Co. C S.à r.l.	120389	Soluxbourg S.A.	120390
Luxembourg Drum School	120430	Soluxbourg S.A.	120390
Lux Investco S.à r.l.	120386	Soparef S.A.	120393
Magnolia (BC) S.A.	120426	Soste Group S.à r.l.	120394
Magnolia (BC) S.A.	120426	SSA Investments S.à r.l.	120391
McEwan Solar Lux S.à r.l.	120386	SSCP Monitor S.à r.l.	120391
Mj Coiffure	120386	Stafin Investments S.A.	120390
MP Kings Lyric S.à r.l.	120431	Stedalux S.A.	120391
PHM Holdco 19 S.à r.l.	120396	STS Medical Group S.à r.l.	120392
Pintura	120403	SU General Partner S.A.	120393
SBM Holding Luxembourg S.à r.l.	120386	Techniprolux S.à r.l.	120426
Seacat S.A.	120387	Techniroute S.à r.l.	120393
Seaview Estates S.A.	120387	Technopharm SPF	120392
Seaview Estates S.A.	120387	TerraNovis S.A.	120392
SELP (Belgium) S.à r.l.	120389	The Family of N & J Rothschild S.A.	120391
Selp Ingolstadt GP S.à r.l.	120389	Three Hills I s.à r.l.	120392
Selp Leipzig GP S.à r.l.	120389	T.I. Benelux S.A.	120393
SEL S.A.	120388	Tower Properties (Luxembourg) S.à r.l.	120392
Servier - Luxembourg S.A.	120387	T-Systems Luxembourg SA	120393
Sessions Finances Investments S.A.	120388	Zilent S. à r.l.	120386

Lux Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 182.484.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079641/10.

(150091584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

McEwan Solar Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079650/10.

(150091373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Mj Coiffure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 174.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 29/05/2015.

Référence de publication: 2015079658/10.

(150091380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Zilent S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.619.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mai 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015080071/12.

(150091717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

SBM Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SBM Holding Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015127833/12.

(150138409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Seacat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 94.229.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale annuelle, qui s'est tenue extraordinairement en date du 26 mars 2015, l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décidé de renouveler avec effet immédiat le mandat de l'administrateur-délégué et Président, Monsieur Vincent MULDER ainsi que le mandat des administrateurs Monsieur Vincent MULDER et Monsieur DE WOLF Jean-Pierre, tous demeurant professionnellement au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2016.

2. Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société LUXFIDUCIA S.àrl., avec siège social au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, numéro d'immatriculation RCSL B71.529, est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

3. L'Assemblée ratifie la démission avec effet au 24 septembre 2014 de Monsieur Gustavo STRASSENER aux fonctions d'administrateur de la société et accepte la nomination avec effet au 24 septembre 2014 de la société Luxembourg Marine Services S.A., avec siège social au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prend fin jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015127837/22.

(150136787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Seaview Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015127838/10.

(150136701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Seaview Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015127839/10.

(150136702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Servier - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 17.217.

Les Comptes annuels au 30/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27/07/2015.

Pour SERVIER-LUXEMBOURG S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2015127847/12.

(150136644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

S.F.I. S.A., Sessions Finances Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 149.919.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 930 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127848/9.

(150137522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Settle Informatique SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 83.086.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 26 juin 2015 à 10.00 heures

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de l'administrateur François BOCCI en F - 57070 Metz, 18, Rue de l'Ardèche.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015127849/13.

(150136557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

SGBT European Citius Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 105.772.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127851/9.

(150136593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

SIG Sàrl, Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 191.552.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la Société SIG Sàrl, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191552, qui était fixé au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg est dénoncé avec effet au 26 juin 2015. Le contrat d'administration existant entre Trustmoore Luxembourg S.A. et SIG Sàrl a été résilié à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Trustmoore Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015127853/14.

(150136494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

SEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.112.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127841/9.

(150136358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

SELP (Belgium) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127842/10.

(150137081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Selp Ingolstadt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127843/10.

(150137088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Selp Leipzig GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127844/10.

(150137072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

CCEL Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129126/9.

(150138978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

CCEL Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129125/9.

(150138979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Six Participations - C II, Société Civile.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg E 3.858.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par les résolutions du 16 juillet 2015, les actionnaires de la Société ont décidé:

- de procéder à l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société avec effet Immédiat,
- de nommer les associés aux fonctions de liquidateurs de la Société, avec plein pouvoirs,
- que les livres et documents seront conservés au siège de la Société,
- de clôturer la liquidation de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015127858/22.

(150137213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Soluxbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.861.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127862/9.

(150136274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Soluxbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.861.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127863/9.

(150136275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Stafin Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 38.113.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 15 juillet 2015 que:

- Le siège social de la société a été transféré de 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg à 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet rétroactif au 22 juin 2015.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015127876/14.

(150136380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

SSA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 288.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 187.251.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2015127874/13.

(150136965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

SSCP Monitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 192.790.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société SSCP Monitor S.à r.l. du 16 juin 2015

1. Acceptation de la démission de Madame Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015,

2. Acceptation de la nomination de Madame Elke Leenders, née le 02 août 1980 à Maaseik, Belgium, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127875/16.

(150136961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Stedalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 108.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S. A.

Référence de publication: 2015127878/10.

(150136215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

The Family of N & J Rothschild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.708.

EXTRAIT

Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermaël-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 27 juillet 2015 de son mandat d'administrateur de la société THE FAMILY OF N & J ROTHSCHILD S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 708 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2015127923/15.

(150137297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Technopharm SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 57.372.

Les comptes annuels au 30.06.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127893/9.

(150136198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

TerraNovis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 186.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015127896/10.

(150138305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Three Hills I s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.993.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 934 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127899/9.

(150137307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Tower Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 191.636.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015127902/10.

(150137502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

STS Medical Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.853.332,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.172.

Il résulte d'un contrat de cession conclu sous seing privé en date du 23 juillet 2015 entre Dieter Gruber, résidant au 31A, Ortstrasse, D-89291 Holzheim, Allemagne, d'une part, et MCP III Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.543 et Augusto Orsini résidant au 18, Via Giovanni Falcone, 26900 Lodi, Italie, d'autre part, que Dieter Gruber a transféré 20.834 parts sociales de classe C de la Société à MCP III Investment S.à r.l. et 20.833 parts sociales de classe C à Augusto Orsini.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127883/16.

(150136728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

SU General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 114.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015127884/10.

(150136205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

T.I. Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 107.790.

Les comptes annuels au 02 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127888/9.

(150136665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 87.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127889/10.

(150137180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Techniroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 24, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 42.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Pour compte de Techniroute Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015127917/12.

(150136809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Soparef S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 96.715.

La Société prend note du changement de résidence de Monsieur Alberto Berdusco administrateur de la Société.
Monsieur Alberto Berdusco réside depuis le 05.05.2015 au 20, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPAREF S.A.

Société Anonyme de Titrisation

Signatures

Référence de publication: 2015127868/13.

(150136372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Soste Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.776.

STATUTS

L'an deux mille quinze,

le six juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Stefano SOMMA, directeur d'agences immobilières, né à Verona (Italie), le 1^{er} avril 1974, demeurant au 2, rue de Mondercange, L-4395 Pontpierre.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exécution de toutes activités et de services commerciaux, toutes sortes de prestations de service et elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité de la société. Elle pourra encore recevoir des commissions sur tout apport de clientèle fournie en faveur de tiers.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra encore prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SOSTE GROUP S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Stefano SOMMA, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Stefano SOMMA, directeur d'agences immobilières, né à Verona (Italie), le 1^{er} avril 1974, demeurant au 2, rue de Mondercange, L-4395 Pontpierre.

Vis-à-vis des tiers et en conformité avec l'article DIX (10) de ses statuts, la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux ci-avant.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, ladite personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SOMMA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16497. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015127870/108.

(150137078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

PHM Holdco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.719.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of July.

before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary public residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the General Meeting) of PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under registration number B 171719 (the Company).

The Company was incorporated on 21 September 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) under number 2620, dated 23 October 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 11 April 2014 and published in the Official Gazette under number 1823, dated 12 July 2014.

THERE APPEARED:

Pamplona Capital Partners III LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman K -1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of exempted limited partnerships under registration number QH-49170 (Pamplona), acting through its general partner Pamplona Equity Advisors III Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman K -1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies under registration number QH-257538,

duly and validly represented for the purpose hereof by Mr. Raphaël Poncelet, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 July 2015, hereto annexed; and

Mr Peter Hindley, a British citizen, with professional address at Braye House, Uvedale Road, Oxted, Surrey, R OEN, United Kingdom (PH),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mr. Raphaël Poncelet, previously named, by virtue of a proxy given on 9 July 2015 hereto annexed;

(Pamplona and PH are hereafter collectively referred to as the Current Shareholders).

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder, acting in the name and on behalf of the Current Shareholders, and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Current Shareholders, duly and validly represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

The Current Shareholders hold together all of the (i) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) ordinary shares of the Company (the Ordinary Shares), (ii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) class A shares of the Company (the Class A Shares), (iii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) class B shares of the Company (the Class B Shares), (iv) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) class C shares of the Company (the Class C Shares), (v) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) class D shares of the Company (the Class D Shares), (vi) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) class E shares of the Company (the Class E Shares), (vii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) class F shares of the Company (the Class F Shares), (viii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) class G shares of the Company (the Class G Shares), (ix) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) class H shares of the Company (the Class H Shares), and (x) one million three hundred thousand (1,300,000) tracking shares of the Company (the Tracking Shares), all of them having a nominal value of one cent of euro (EUR0 .01), and representing 100% of the Company's share capital;

(the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares being collectively referred to as the Shares);

The Current Shareholders accept to deliberate and to vote on the resolutions to be passed in connection with the following items (the Agenda):

1. Increase of the Company's equity by an aggregate amount of forty thousand euro (EUR40,000) through a contribution in cash of the same amount, out of which (i) an aggregate amount of four thousand euro (EUR4,000) shall be used in order to increase the share capital of the Company from its current amount of eleven million sixty-three thousand four hundred and forty euro (EUR11,063,440), up to a new amount of eleven million sixty-seven thousand four hundred and forty euro (EUR11,067,440), through the creation and issuance of four hundred thousand (400,000) new Tracking Shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, and carrying the rights and obligations set forth in clause 6.1.3 of the Articles, and (ii) an aggregate amount of thirty-six thousand euro (EUR36,000) shall be allocated to the share premium account of the Company (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) (the Share Premium Account);

2. Decision to subsequently amend article 6.1 of the Articles;

3. Amendment of the share register of the Company in order to (i) reflect the issuance of the new Tracking Shares with power and authority granted to any manager of the Company, (ii) proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shares of the Company, and (iii) to see to any formalities required, necessary or useful in connection therewith; and

4. Miscellaneous.

The Current Shareholders have adopted the following resolutions:

First Resolution

The Current Shareholders unanimously resolve to increase the Company's equity by an aggregate amount of forty thousand euro (EUR 40,000), out of which an amount of four thousand euro (EUR 4,000) shall be used for the purpose of increasing the share capital of the Company (the Share Capital Increase) in order to bring it from its current amount of eleven million sixty-three thousand four hundred and forty euro (EUR 11,063,440) represented by (i) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Ordinary Shares, (ii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Class A Shares, (iii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Class B Shares, (iv) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Class C Shares, (v) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Class D Shares, (vi) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Class E Shares, (vii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) Class F Shares, (viii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) Class G Shares, (ix) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) Class H Shares, and (x) one million three hundred thousand (1,300,000) Tracking Shares, all of them having a nominal value of one cent of euro (EU .01), up to a new amount of eleven million sixty-seven thousand four hundred and forty euro (EUR 11,067,440), through the creation and issuance of four hundred thousand (400,000) new Tracking Shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0 .01) each, and carrying the rights and obligations set forth in Clause 6.1.3 of the Articles.

The Current Shareholders further resolve to acknowledge and approve the contribution of an aggregate amount of thirty-six thousand euro (EUR36,000) to the credit of the Company's Share Premium Account.

Subscription - Payment

Mrs Laure Hauseux, a French citizen, with personal address at 4, villa Schutz et Daumain, 92270 Bois-Colombes, France, duly represented by Mr. Raphaël Poncelet, previously named, by virtue of a proxy given under private seal, hereto attached, expressly declares to subscribe for four hundred thousand (400,000) new Tracking Shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, representing an aggregate subscription price of forty thousand euro (EUR 40,000), out of which:

an amount of four thousand euro (EUR 4,000) shall be allocated to the credit of the Company's share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), and

an amount of thirty-six thousand euro (EUR 36,000) shall be allocated to the credit of the Company's Share Premium Account.

The amount of four thousand euro (EUR 4,000) which shall be used for the purpose of the Share Capital Increase and the amount of thirty-six thousand euro (EUR 36,000) which shall be allocated to the credit of the Company's Share Premium Account are at the free disposal of the Company, as it has been certified to the undersigned notary according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the monies so paid by the New Shareholder.

As a result of the completion of the Share Capital Increase, the Current Shareholders expressly acknowledge that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate amount of eleven million sixty-seven thousand four hundred and forty euro (EUR 11,067,440), is owned in the following proportions by the Shareholders:

(i) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Ordinary Shares, one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Class A Shares, one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Class B Shares, one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Class C Shares, one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Class D Shares, one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) Class E Shares, one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) Class F Shares, one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) Class G Shares, and one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) Class H Shares, each of the Shares having a nominal value of one cent of euro (EUR0.01), representing an aggregate amount of eleven million fifty thousand four hundred and forty euro (EUR11,050,440), are entirely held by Pamplona;

(ii) one million three hundred thousand (1,300,000) Tracking Shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, representing an aggregate value of thirteen thousand euro (EUR13,000), are held by PH; and

(iii) four hundred thousand (400,000) Tracking Shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, representing an aggregate value of four thousand euro (EUR4,000), are held by the New Shareholder.

As a result of the above, the Current Shareholders hereby expressly acknowledge and approve that the New Shareholder shall from now on be deemed a new shareholder of the Company and participate to the General Meeting and vote on the remaining items of the Agenda as a new shareholder of the Company, having declared herself to be duly informed for the purpose thereof.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend article 6.1 of the Articles which shall now read as follows:

“ 6.1. Outstanding share capital.

6.1.1 The share capital of the Company is set at eleven million sixty-seven thousand four hundred and forty euro (EUR 11,067,440) represented by one billion one hundred six million seven hundred forty-four thousand (1,106,744,000) shares (each a “Share” and collectively the “Shares”), all with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each, divided into:

(i) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) ordinary shares of the Company (the “Ordinary Shares”);

(ii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) class A shares of the Company (the “Class A Shares”);

(iii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) class B shares of the Company (the “Class B Shares”);

(iv) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) class C shares of the Company (the “Class C Shares”);

(v) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) class D shares of the Company (the “Class D Shares”);

(vi) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-seven (122,782,667) class E shares of the Company (the “Class E Shares”);

(vii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) class F shares of the Company (the “Class F Shares”);

(viii) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) class G shares of the Company (the “Class G Shares”);

(ix) one hundred twenty-two million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty-six (122,782,666) class H shares of the Company (the “Class H Shares”); and

(x) one million seven hundred thousand (1,700,000) tracking shares of the Company (the “Tracking Shares”);

with such rights and obligations as set out in these Articles.

6.1.2 The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, and the Class H Shares are not bound to any specific investment of the Company.

6.1.3 Tracking Shares

The Tracking Shares are entitled to returns in respect of investments of the Company in PHM France Topco 19, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 31, rue de Cambrai, 75019 Paris, France, and registered with the Paris trade and companies register (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris) under registration number 794 907 600 (“Topco”), either directly or indirectly through its wholly owned subsidiary, PHM Subco 19 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the

Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (registre de commerce et sociétés de Luxembourg) under registration number B 171757, being one of the shareholders of Topco. The Tracking Shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to the Company's direct or indirect interest in fifty-one thousand and twenty (51,020) ordinary shares, one hundred thirteen thousand five hundred and sixty (113,560) AP1 shares and five thousand four hundred and twenty (5,420) AP2 shares issued by Topco (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), less the attributable proportion of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company in relation to the management, operation of Topco (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) (the "Topco Investment"). All such distributions shall be allocated to a special reserve until their distribution to the holder(s) of Tracking Shares.

The losses incurred by the Company in relation to the Topco Investment will be borne by all the shareholders of the Company, pro rata their participation in the Company's share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartment enforceable in relation to third parties."

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, to (i) proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration of the above changes in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above, and (ii) to see to any formalities in connection with the above changes, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same Proxyholder of the Shareholders and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the Proxyholder of the Shareholders, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said Proxyholder of the Shareholders signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de juillet,

par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée Générale) de PHM Holdco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171719 (la Société).

La Société a été constituée le 21 septembre 2012 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 2620, en date du 23 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié en date du 11 avril 2014 et publié au Mémorial sous le numéro 1823 en date du 12 juillet 2014.

ONT COMPARU:

(a) Pamplona Capital Partners III LP, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois des Îles Cayman, dont le siège social est sis C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, et immatriculé auprès du Registrar of exempted limited partnerships sous le numéro d'immatriculation QH-49170 (Pamplona), agissant au-travers de son associé commandité (general partner) Pamplona Equity Advisors III Ltd, une société (limited company) constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, et immatriculée auprès du registre des sociétés (Registrar of Companies) sous le numéro d'immatriculation QH-257538,

dûment représenté par Monsieur Raphaël Poncelet, avec adresse professionnelle 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juillet 2015, ci-annexé. et

(b) Monsieur Peter Hindley, citoyen britannique, ayant son domicile professionnel sis Braye House, Uvedale Road, Oxted, Surrey, RH8 OEN, Royaume-Uni (PH),

dûment représenté par Monsieur Raphaël Poncelet, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juillet 2015, ci-annexé.

(Pamplona et PH sont ci-après ensemble désignés comme les Associés Actuels).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire agissant au nom et pour le compte des Associés Actuels, et par le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les Associés Actuels, dûment et valablement représentés à l'effet des présentes comme indiqué précédemment, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Les Associés Actuels détiennent ensemble l'intégralité des (i) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales ordinaires de la Société (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales de catégorie A de la Société (les Parts Sociales de Catégorie A), (iii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales de catégorie B de la Société (les Parts Sociales de Catégorie B), (iv) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales de catégories C de la Société (les Parts Sociales de Catégorie C), (v) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales de catégorie D de la Société (les Parts Sociales de Catégorie D), (vi) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales de catégorie E de la Société (les Parts Sociales de Catégorie E), (vii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) parts sociales de catégorie F de la Société (les Parts Sociales de Catégorie F), (viii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) parts sociales de catégorie G de la Société (les Parts Sociales de Catégorie G), (ix) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) parts sociales de catégorie H de la Société (les Parts Sociales de Catégorie H), et (x) un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales traçantes de la Société (les Parts Sociales Traçantes), ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01EUR) chacune, et représentant 100% du capital social de la Société;

(les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H sont ensemble ci-après désignées les Parts Sociales);

2. Les Associés Actuels acceptent de délibérer et de procéder au vote des résolutions relatives aux points suivants (l'Ordre du Jour):

a) Augmentation des fonds propres de la Société d'un montant total de quarante mille euro (40.000 EUR) par un apport en numéraire du même montant, duquel (i) un montant total de quatre mille euro (4.000 EUR) sera employé à l'effet d'augmenter le capital social de la Société afin de porter son montant actuel de onze millions soixante-trois mille quatre cent quarante euro (11.063.440 EUR), à un nouveau montant de onze millions soixante-sept mille quatre cent quarante euro (11.067.440 EUR), par la création et l'émission de quatre cent mille (400.000) nouvelles Parts Sociales Traçantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et conférant les droits et obligations prévus par l'article 6.1.3 des Statuts, et (ii) un montant total de trente-six mille euro (36.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) de la Société (le Compte de Prime d'Emission);

b) Décision de modifier en conséquence l'article 6.1 des Statuts;

c) Modification du registre des parts sociales de la Société afin de (i) refléter l'émission des nouvelles Parts Sociales Traçantes avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, d'agir individuellement, avec tout pouvoir de substitution, (ii) de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société, et (ii) d'accomplir toutes les formalités requises, nécessaires ou utiles y relatives; et

d) Divers.

3. Les Associés Actuels ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés Actuels décident, à l'unanimité, d'augmenter les fonds propres de la Société d'un montant total de quarante mille euro (40.000 EUR), duquel un montant de quatre mille euro (4.000 EUR) sera employé à l'effet d'augmenter le capital social de la Société (l'Augmentation de Capital) afin de le porter de son montant actuel de onze millions soixante-trois mille quatre cent quarante euro (11.063.440 EUR), représenté par i) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales Ordinaires, ii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales de Catégorie A, iii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales de Catégorie B, iv) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales de Catégorie C, v) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales de Catégorie D, vi) cent vingt-deux

millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales de Catégorie E, vii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) Parts Sociales de Catégorie F, viii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) Parts Sociales de Catégorie G, ix) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) Parts Sociales de Catégorie H, et x) un million trois cent mille (1.300.000) Parts Sociales Traçantes de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01EUR) chacune, à un nouveau montant de onze million soixante-sept mille quatre cent quarante euro (11.067.440EUR), par la création et l'émission de quatre cent mille (400.000) nouvelles Parts Sociales Traçantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01EUR) chacune, et conférant les droits et obligations prévus par l'article 6.1.3 des Statuts.

Les Associés Actuels décident en outre de constater et approuver l'apport d'un montant total de trente-six mille euro (36.000EUR) au crédit du Compte de Prime d'Emission de la Société.

Souscription - Paiement

Madame Laure Hauseux, citoyenne française, ayant son domicile personnel sis 4, villa Schutz et Daumain, 92270 Bois-Colombes, France représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé déclare expressément souscrire à quatre cent mille (400.000) nouvelles Parts Sociales Traçantes de la Société, ayant chacune une valeur nominal d'un centime d'euro (0,01EUR), représentant un prix de souscription total de quarante mille euros (40.000 EUR), duquel:

un montant de quatre mille euros (4.000 EUR) sera alloué au crédit du compte capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), et

un montant de trente-six mille euros (36.000 EUR) sera alloué au crédit du Compte de Prime d'Emission de la Société.

Le montant de quatre mille euros (4.000 EUR) qui est utilisé pour les besoins de l'Augmentation de Capital et le montant de trente-six mille euros (36.000 EUR) qui sera alloué au Compte de Prime d'Emission de la Société sont à la libre disposition de la Société, comme il en a été certifié auprès du notaire soussigné conformément aux termes d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société à cet effet, et le notaire soussigné reconnaît la disponibilité des fonds payés par le Nouvel Associé.

En conséquence de la réalisation de l'Augmentation de Capital, les Associés Actuels constatent expressément que le capital social de la Société, dont le montant total s'élève désormais à onze millions soixante-sept mille quatre cent quarante euros (11.067.440 EUR), est détenu comme suit par les Associés:

(i) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales Ordinaires, cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales de Catégorie A, cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales de Catégorie B, cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales de Catégorie C, cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales de Catégorie D, cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) Parts Sociales de Catégorie E, cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) Parts Sociales de Catégorie F, cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) Parts Sociales de Catégorie G, et cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) Parts Sociales de Catégorie H, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01EUR) chacune et représentant un montant total de onze million cinquante mille quatre cent quarante euro (11.050.440EUR), sont entièrement détenues par Pamplona;

(ii) un million trois cent mille (1.300.000) Parts Sociales Traçantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01EUR) chacune et représentant un montant total de treize mille euro (13.000EUR), sont détenues par PH; et

(iii) quatre cent mille (400.000) nouvelles Parts Sociales Traçantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune et représentant un montant total de quatre mille euros (4.000 EUR), sont détenues par le Nouvel Associé.

En conséquence de ce qui précède, les Associés Actuels constatent expressément et consentent à ce que le Nouvel Associé soit désormais considéré comme nouvel associé de la Société et participe à l'Assemblée Générale et vote sur les autres points de l'ordre du jour en qualité de nouvel associé de la Société, ce dernier ayant déclaré être dûment informé pour les besoins des présentes.

Deuxième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 6.1. Capital social émis.

6.1.1 Le capital social de la Société s'élève à onze millions soixante-sept mille quatre cent quarante euros (11.067.440 EUR) représenté par un milliard cent six millions sept cent quarante-quatre mille (1.106.744.000) parts sociales (chacune une «Part Sociale» et ensemble les «Parts Sociales»), toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01EUR) chacune, réparties en:

(i) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales ordinaires de la Société (les «Parts Sociales Ordinaires»),

- (ii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales de catégorie A de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
- (iii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales de catégorie B de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
- (iv) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales de catégorie C de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
- (v) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales de catégorie D de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
- (vi) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-sept (122.782.667) parts sociales de catégorie E de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
- (vii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) parts sociales de catégorie F de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
- (viii) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) parts sociales de catégorie G de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
- (ix) cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-six (122.782.666) parts sociales de catégorie H de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie H»), et
- (x) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales traçantes (tracking) de la Société (les «Parts Sociales Traçantes»); ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts.

6.1.2 Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie G, et les Parts Sociales de Catégorie H, ne sont liées à aucun investissement spécifique de la Société.

6.1.3 Parts Sociales Traçantes

Les Parts Sociales Traçantes permettent l'accès au financement direct et indirect des investissements de la Société dans PHM France Topco 19, une société par actions simplifiée constituée et existant conformément aux lois françaises, ayant son siège social sis 31, rue de Cambrai, 75019 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'immatriculation 794 907 600 («Topco»), au travers de sa filiale à cent pour cent (100%), PHM Subco 19 S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171757, étant l'un des associés de Topco. Les Parts Sociales Traçantes donnent exclusivement droit aux actifs (en ce inclus le solde de tous revenus, profits et autres sommes payées ou dues et payables à quelque titre que ce soit) relativement à la participation indirecte de la Société dans cinquante et un mille vingt (51.020) actions ordinaires, cent treize mille cinq cent soixante (113.560) actions AP1 et cinq mille quatre-cent vingt (5.420) actions AP2 émises par Topco (en ce compris les plus-values, boni de liquidation et distributions de dividendes), déduction faite du montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société et pouvant être attribués à la direction ou aux opérations de Topco (en ce inclus les frais, coûts, impôt sur les bénéfices des sociétés et dépenses relatives aux distributions de dividendes) (l'«Investissement Topco»). L'ensemble de ces distributions doit être affecté à une réserve spéciale, jusqu'à leur distribution au bénéfice du/ des titulaire(s) des Parts Sociales Traçantes.

Les pertes subies par la Société dans le cadre de l'Investissement Topco, seront supportés par tous les associés de la Société proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société. Ces stipulations n'ont pas pour effet la création de différentes catégories d'actifs de la Société pour lesquels les tiers n'auraient qu'un droit d'action limité.»

Troisième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun d'entre eux agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de (i) procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société, en ce compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre, et (ii) d'accomplir toutes les formalités relatives aux changements ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la publication au Mémorial, et plus généralement d'accomplir toutes les formalités qui pourraient être requises, nécessaires ou simplement utilement relativement à et pour les besoins des résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le Mandataire des Associés l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête dudit Mandataire des Associés, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée à l'en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des Associés, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16509. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015127731/403.

(150136330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pintura, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.800.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of July.

Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Pintura Trading Limited, a company organised under the laws of the British Virgin Islands and registered under number 396702 (the Company).

THERE APPEARED:

La Vista S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198.035 and having a share capital of USD 20,000.- (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's capital is presently set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;

III. under the laws of British Virgin Islands the Company may, upon fulfilment of any and all transfer formalities under the laws of British Virgin Islands transfer its registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date of this deed (the Migration), following which, the Company discontinues to be a British Virgin Islands company, and continues, for the purposes of the laws of the British Virgin Islands to be the same entity as the Company prior to the Migration, and the existence of the Company continues after the Migration;

IV. that by resolutions validly adopted by the management of the Company on 16 July 2015, duly resolved to convert the Company to a Luxembourg Company, such conversion being effective as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under applicable laws to give effect to those resolutions including the passing of the necessary resolutions (being the Sole Shareholder resolutions and the board of directors resolutions) in the British Virgin Islands have been duly performed. A copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed;

V. that (i) an interim balance sheet of the Company dated as of the date hereof (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate dated as of the date hereof (the Management Certificate), duly signed by the sole director of the Company, indicate that, the subscribed and paid-up share capital of the Company is amounting to at least fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) and has not been reduced below this amount as a result of losses. A copy of the Management Certificate, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

VI. that the agenda of the Meeting is as follows:

(a) waiver of the convening notice;

(b) transfer of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

(c) adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its name Pintura, and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management to the Grand Duchy of Luxembourg;

(d) approval of the Balance Sheet, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and setting up the share capital of the Company;

(e) amendment and complete restatement of the Company's articles of association to bring them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

(f) acknowledgment of the resignation of the Company's current managers and granting discharge to them;

(g) approval of the appointment of new managers of the Company for an unlimited period;

(h) establishment of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management at 40 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(i) empowerment and authorization of any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, in order to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities and enter into any documents necessary or useful in connection with the Migration; and

(j) miscellaneous.

VII. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to the Migration have been duly performed as of the date of this deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Pintura, accepts the Luxembourg nationality resulting from the transfer of registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the Balance Sheet and the Management Certificate confirming that the net asset value of the Company amounts to at least the legal minimum share capital of the Company.

The Sole Shareholder records that the description and amount of all the assets and liabilities of the Company are fully and exclusively set out in the Balance Sheet.

The Sole Shareholder states that, upon Migration, all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Pintura” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand

Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in addition invest in, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, loan receivables in any form, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers, which will be composed of one or several class A managers and one or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholder(s) have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders exceed twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 11.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as from the date hereof, of the managers and alternate managers in office prior to the transfer of the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg from their position as directors of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as directors of the Company until the date of their resignation.

Seventh resolution

The Sole Shareholder further resolves to appoint:

- Renata Magalhães Werneck, born in Rio de Janeiro, Brazil, on 15 May 1971, and having her address at Avenida Marginal, 8.648, 13º andar, Cascais, Portugal, as a class A manager of the Company for an unlimited period;
- Pieter van Nugteren, Principal Relationship Manager, born in Meppel, the Netherlands, on 19 April 1966, and having his professional address at 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B manager of the Company for an unlimited period; and
- Luigi Maula, employee, born in Salerno, Italy, on 10 June 1982, having his professional address at 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B manager of the Company for an unlimited period.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the Company's registered office, domicile, principal establishment, central administration and place of management at 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company and any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities and enter into any documents necessary or useful in connection with the Migration and the above resolutions.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de juillet.

Par-devant le soussigné, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Pintura Trading Limited, une société régie en vertu des lois des Îles Vierges Britanniques et immatriculée sous le numéro 396702 (la Société).

A COMPARU:

La Vista S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 40 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.035 et disposant d'un capital social de USD 20.000,- (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société.

II. le capital de la Société est actuellement fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative, ayant valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. en vertu des lois des Îles Vierges Britanniques, la Société peut, après que toutes les formalités de transfert en vertu des lois des Îles Vierges Britanniques aient été remplies, transférer son siège social, domicile, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date du présent acte (la Migration), suite à quoi la Société cesse d'être une société des Îles Vierges Britanniques et continue, dans le cadre des lois des Îles Vierges Britanniques, d'être la même entité que la Société avant la Migration, et l'existence de la Société se poursuit après la Migration;

IV. que par des résolutions valablement adoptées par l'organe de gestion de la Société le 16 juillet 2015, il a été dûment décidé de convertir la Société en société de droit luxembourgeois, cette conversion étant effective à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec la pleine continuité de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises en vertu des lois applicables pour donner effet à ces résolutions y compris l'adoption des résolutions nécessaires (à savoir les résolutions de l'Associé Unique et les résolutions de conseil d'administration) dans les Îles Vierges Britanniques, ont été dûment accomplies. Une copie desdites résolutions restera annexée au présent acte;

V. (i) qu'un bilan intérimaire de la Société daté à la date des présentes (le Bilan) et (ii) qu'un certificat de gestion daté à la date des présentes (le Certificat de Gestion), dûment signés par l'administrateur unique de la Société, font apparaître que, le capital souscrit et libéré de la Société s'élève à au moins cinquante mille dollars américains (USD 50.000) et n'a pas été diminué au-dessous de ce montant du fait de pertes. Une copie du Certificat de Gestion, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte et sera soumise avec celui-ci aux autorités de l'enregistrement;

VI. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) transfert du siège social, du domicile, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société des Îles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité juridique;

(c) adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée avec pour dénomination Pintura et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du domicile, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

(d) approbation du Bilan, en tant que bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg et confirmation de la description et de la consistance de tous les actifs et passifs de la Société et fixation du capital social de la Société

(e) modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, du fait que la Société devienne une société régie par le droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

(f) prise d'acte de la démission des et octroi de décharge aux administrateurs actuels de la Société;

(g) approbation de la nomination de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée;

(h) établissement du siège social, du domicile, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société au 40 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(i) pouvoir et autorisation à tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités et d'exécuter tous les documents nécessaires ou utiles en relation avec la Migration; et

(j) divers.

VII. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce aux modalités de convocation, l'Associé Unique se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, le domicile, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion de la Société des Îles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité juridique. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises pour la prise d'effet de la Migration en vertu des lois des Îles Vierges Britanniques ont été dûment accomplies à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée avec pour dénomination Pintura, accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du domicile, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et est soumise à compter de la date du présent acte aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le Bilan ainsi que le Certificat de Gestion attestant que la valeur des actifs nets de la Société se monte au moins au capital social minimum légal de la Société.

L'Associé Unique note que la description et le montant de tous les actifs et passifs de Société sont intégralement et exclusivement établis par le Bilan.

L'Associé Unique déclare, qu'après la Migration, tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent dans leur intégralité la propriété de la Société, qui continue de détenir tous les actifs et reste responsable de tous ses passifs et engagements.

Cinquième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier et refondre entièrement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts modifiés de la Société auront la teneur suivante:

“I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Pintura" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, créances sous toute forme, obligations, titres obligataires, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition:

(i) qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance, qui se composera d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite pour toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si le ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-dessus et elles portent la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le second lundi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, sauf si la loi exige la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le mandat des commissaires peut être renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle. Les commissaires ne doivent pas nécessairement être des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent faire apparaître que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision par le Conseil de distribuer les dividendes intérimaires doit intervenir dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser le trop-perçu à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation (s'il y en a un) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, des gérants et des suppléants en fonction avant la migration du siège social, du domicile, du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société des Îles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et de leur octroyer décharge pour l'exercice de leurs fonctions de la date de leur nomination en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à la date de leur démission.

Septième résolution

L'Associé Unique décide en outre de nommer:

- Renata Magalhães Werneck, née à Rio de Janeiro, Brésil, le 15 mai 1971, ayant son adresse au Avenida Marginal, 8.648, 13º andar, Cascais, Portugal, en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée;

- Pieter van Nugteren, Principal Relationship Manager, né à Meppel, Pays-Bas, le 19 avril 1966, et ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée; et

- Luigi Maula, employée, né à Salerne, Italie, le 10 Juin 1982 et ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, le domicile, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion de la Société au 40 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société et tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités et d'exécuter tous les documents nécessaires ou utiles en relation avec la Migration et les résolutions qui précèdent.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences, le texte anglais fait foi.

Le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127702/660.

(150137409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

BCSS SSD Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 198.878.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

OHA BCSS SSD GenPar, LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the Companies Register of Delaware under number 5759503, acting as general partner of OHA BCSS SSD, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number IT-82284,

represented by Mrs Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg, pursuant to a power of attorney which after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "BCSS SSD Holding S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary

measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed

at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures

or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

Resolutions of the Sole Shareholder

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Richard MUNN, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 45, Pall Mall, 4th Floor, SW1Y 5JG London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude LUCIUS, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe MERSY, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand-Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

BCSS SSD GenPar, LLC, une société régie selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et inscrite au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 5759503, agissant en sa qualité d'associé commandité de OHA BCSS SSD, L.P., une société en commandite, régie selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro IT-82284,

représentée par Madame Lou Venturin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "BCSS SSD Holding S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres"). L'avoir de ce compte de primes et/ou du compte d'apport en capital peut être utilisé par la Société pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition,

nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au douze, mille cinq cent (12.500) parts sociales et les a intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent cinquante euros (1.150,-EUR.).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Résolutions de L'Associé Unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

Gérant de catégorie A:

- M. Richard MUNN, né à Ware, Hertfordshire, Angleterre le 31 Juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 45, Pall Mall, 4^{ème} étage, Londres, SW1Y5JG (Angleterre);

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude LUCIUS, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand-Duché de Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe MERSY, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 45, rue des Scillas L-2529 Howald (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Fixation du siège social de la Société à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23464. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129045/595.

(150140163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Magnolia (BC) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.307.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 04 juin 2015

En date du 04 juin 2015, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- D'approuver la nomination de KPMG Luxembourg S.à.r.l, ayant le siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise indépendant de la société

pour une période venant à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les des comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129597/16.

(150138987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Magnolia (BC) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.307.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129598/10.

(150138990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Techniprolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 198.775.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

1) Monsieur Christian GOURMET, administrateur de sociétés, né à Rocourt, le 24 juillet 1973, demeurant au 23, rue René Rutten, B-4890 Thimister-Clermont,

ici représenté par Monsieur Frédéric MATHOUILLOT, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 12 juin 2015;

2) Madame Brigitte CLERMONT, ingénieur industriel, née à Kirambo, République du Rwanda, le 29 décembre 1969, demeurant au 23, rue René Rutten, B-4890 Thimister-Clermont,

ici représentée par Monsieur Frédéric MATHOUILLOT, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 12 juin 2015.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire de tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales. La société prend la dénomination de «Techniprolux S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Clervaux.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- La conception et le commerce en gros ou en détail de menuiseries extérieures en toute matière (PVC, aluminium, bois, etc.) au sens large (châssis, vitrage, porte de garage, volets, etc.);

- Le commerce en général de tous biens et produits;

- L'installation chauffage-sanitaire, l'installation de climatisations, de ventilations et de systèmes d'air conditionné;

- La prestation de services dans les secteurs susvisés et le commerce des articles des branches d'activités susvisées;

- Toutes opérations commerciales, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, dans les seules limites des lois régissant les matières visées;

- La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- L'octroi de prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;

- L'acquisition et la vente de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que pour son propre compte toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé au moins cinq pourcent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

- Monsieur Christian GOURMET, prénommé, à concurrence de quatre-vingt-dix (90) parts;
- Madame Brigitte CLERMONT, prénommée, à concurrence de (dix) 10 parts.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès-à-présent à disposition de la société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quinze.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Autorisation d'établissement

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Assemblée Générale

Et à l'instant, les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé au 1, Hauptstrooss, L-9753 Heinerscheid, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Monsieur Christian GOURMET, né à Rocourt le 24 juillet 1973 demeurant au 23 rue René Rutten, B-4890 Thimister-Clermont, est appelé aux fonctions de gérant unique, avec les pouvoirs définis à l'article 9 des statuts.
- 3) Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MATHOUILLOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015127892/128.

(150137070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Accelero Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.999.560,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.938.

L'associé Madame Hanan Abdel Meguid de la Société a transféré en date du 21 juin 2015 la une partie de ses parts sociales aux associés suivants:

- Monsieur Khaled Bishara, né au Caire (Egypte) le 27 Juillet 1971 et demeurant professionnellement au 124, El-Nil Street, Agouza, Giza (Egypte) qui détient désormais:

- * 167 parts sociales A
- * 167 parts sociales B
- * 167 parts sociales C
- * 167 parts sociales D
- * 167 parts sociales E
- * 167 parts sociales F
- * 167 parts sociales G
- * 167 parts sociales H
- * 167 parts sociales I
- * 167 parts sociales J

- Monsieur Karim Beshara, né au Caire (Egypte) le 30 Juillet 1974 et demeurant professionnellement au 124, El-Nil Street, Agouza, Giza (Egypte) qui détient désormais:

- * 77 parts sociales A
- * 77 parts sociales B
- * 77 parts sociales C
- * 77 parts sociales D
- * 77 parts sociales E
- * 77 parts sociales F
- * 77 parts sociales G
- * 77 parts sociales H
- * 77 parts sociales I
- * 77 parts sociales J

Suite à ces transferts l'associé Madame Hanan Abdel Meguid détient désormais:

- * 20 parts sociales A
- * 20 parts sociales B
- * 20 parts sociales C
- * 20 parts sociales D
- * 20 parts sociales E
- * 20 parts sociales F
- * 20 parts sociales G
- * 20 parts sociales H
- * 20 parts sociales I
- * 20 parts sociales J

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Accelero Capital Holdings S.à.r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015125805/49.

(150138718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**Luxembourg Drum School, Société à responsabilité limitée,
(anc. AGP Drum School S.à r.l.).**

Siège social: L-7374 Bofferdange, 221, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.799.

L'an deux mil quinze, le vingtième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain GINTER, indépendant, né à Luxembourg, le 18 juillet 1960, demeurant à L-7357 Helmdange, 15, rue Im Gehr, et

2.- Madame Nadine EWERLING, fonctionnaire de l'Etat, née à Differdange, le 12 août 1959, demeurant à L-2414 Luxembourg, 9, Rue Raspert.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée AGP DRUM SCHOOL S.à r.l., avec siège social à L- 7374 Bofferdange, 221, route de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 118.799, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 août 2006, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1951 du 18 octobre 2006 (la «Société»).

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent que suite à une cession de parts sociales sous seing privé, en date du 15 février 2011, dont l'extrait de ladite cession de parts daté du 15 février 2011 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 septembre 2011, sous la référence L110154274.02, la répartition des parts sociales dans les statuts et supprimée et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société qui est à lire comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124) chacune)».

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société de AGP DRUM SCHOOL S.à r.l. en LUXEMBOURG DRUM SCHOOL.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de LUXEMBOURG DRUM SCHOOL.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Alain Ginter, Nadine Ewerling, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 23126. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125861/48.

(150138055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

MP Kings Lyric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.662.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July,

before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, a company having its registered office at 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR and registered at Companies House in England & Wales under number 00220905; and W.G.T.C. NOMINEES LIMITED, a company having its registered office at 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR and registered at Companies House in England & Wales under number 01255218 in their capacity as nominees for and on behalf of National Westminster Bank Plc as depositary and not otherwise of the Schroder UK Real Estate Fund,

represented by Peggy Simon, employee, having her professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

being the sole shareholder of MP Kings Lyric S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.662 (the Company).

The Company was incorporated on 15 March 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1321 of 17 June 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 14 March 2012 since its incorporation pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1131 of 4 Mai 2012.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

Art. 11. General Powers of the Managers.

11.1. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

11.2. By exception to article 11.1, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall obtain the consent of the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders of the Company, prior to the Company carrying out (or agreeing to carry out) any of the following matters (collectively, the Reserved Matters) being the entering into any sale agreement relating to the land and buildings registered at the Land Registry under registered title number BGL 109982 (the Property).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de juillet,

Par-devant Me Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, une société ayant son siège social au 135 Bishopsgate, Londres EC2M 3UR et enregistrée auprès du “Companies House in England & Wales” sous le numéro 00220905; et W.G.T.C. NOMINEES LIMITED, une société ayant son siège social au 135 Bishopsgate, Londres EC2M 3UR et enregistrée auprès du “Companies House in England & Wales” sous le numéro 01255218 en leur capacité de nominées au nom et pour le compte de National Westminster Bank Plc en tant que dépositaire et non autre chose du Schroder UK Real Estate Fund (l’Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché du Luxembourg par une procuration donnée sous seing privée,

étant l’associé unique de MP Kings Lyric S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.662 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 March 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1321 du 17 juin 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois depuis la constitution de la société le 14 mars 2012 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1131 du 4 mai 2012.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L’Associé Unique décide de modifier l’article 11 des statuts de la Société afin qu’il ait désormais la teneur suivante:

Art. 11. General Powers of the Managers.

11.1. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d’administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l’objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l’associé unique ou, le cas échéant, à l’assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

11.2. Par exception à l’article 11.1, le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, devra obtenir le consentement de l’associé unique ou, le cas échéant, de l’assemblée générale des associés de la Société, avant que la société n’entreprenne (ou décide d’entreprendre) n’importe laquelle des actions suivantes (ensemble, les Actions Réservées) étant l’entrée dans tout contrat de cession en relation avec les terrains et les immeubles enregistrés au «Land Registry» (cadastre) sous le numéro BGL 109982 (la Propriété).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, déclare par la présente qu’à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est libellé en anglais suivi d’une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI le présent acte est passé à Echternach, à la date d’en qu’en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire agissant au nom de la partie comparante, le mandataire a signé avec nous le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127602/99.

(150137164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.